

## Tout savoir sur le signalement

### Quel est l'objectif du signalement des IAS ?



- Obtenir une **Aide technique** pour la mise en place de mesures de prévention et de contrôle **d'infections rares, inhabituelles, graves et/ou épidémiques**
- **Alerter les Agences régionales de santé, les Centres d'appui et de prévention des IAS (Cpias) et Santé Publique France**
- Permettre à Santé Publique France de **surveiller l'évolution d'événements à risque infectieux**

### Que dois-je signaler ?



**1** | **INFECTIONS INATTENDUES OU INHABITUELLES**  
Ex : une résistance bactérienne particulière, un site inhabituel d'infection, des circonstances de survenue particulières...



**2** | **CAS GROUPÉS (ÉPIDÉMIE OU AUGMENTATION ANORMALE DE CAS DANS UN TEMPS COURT)**  
Ex : plusieurs cas d'infection sur cathéter sous-cutané, ...

**3** | **L'IAS A PROVOQUÉ UN DÉCÈS**  
Ex : votre patient est décédé d'une endocardite, vous penser que l'origine est un cathéter posé pour son traitement en ambulatoire

**4** | **L'IAS EST UNE MALADIE À DÉCLARATION OBLIGATOIRE**  
Ex : rougeole, listériose, légionellose, toxi-infection alimentaire collective...



**IMPORTANT** : Les infections associées aux soins peuvent concerner des patients/résidents ou les personnels qui les soignent

### Qui signale ?

#### TOUT PROFESSIONNEL DE SANTÉ PEUT ÉMETTRE UN SIGNALEMENT

En établissement médico-social (EHPAD) ou en centre de santé, un référent peut être nommé pour :

- Coordonner sa gestion
- Faire la promotion du signalement interne au sein de la structure

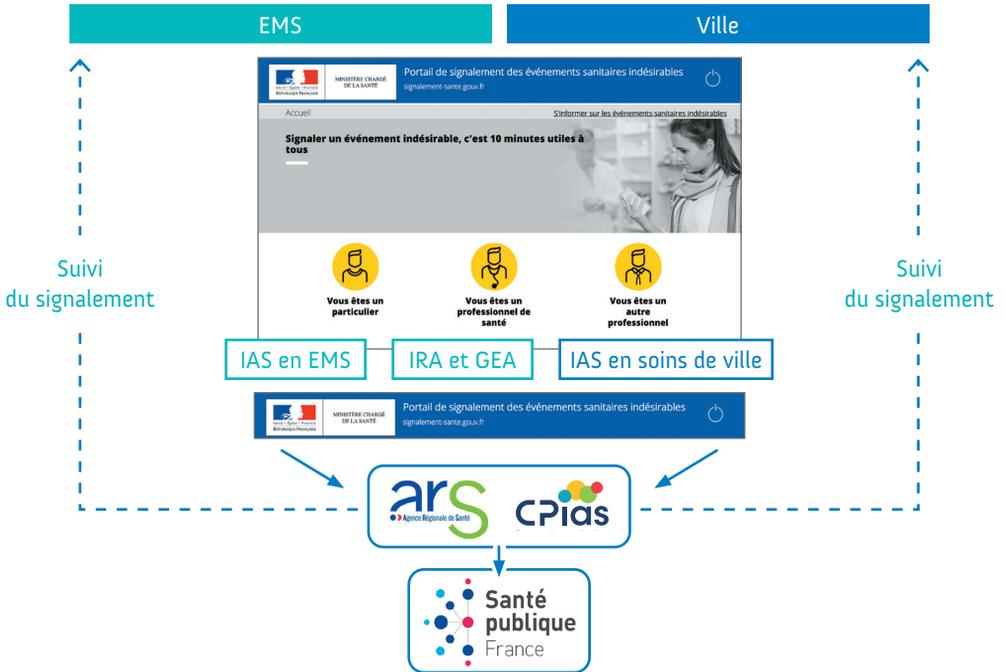


## Comment signaler ?

Tous les professionnels de santé libéraux ou travaillant en EMS peuvent émettre un signalement via :



<https://signalement.social-sante.gouv.fr>



### A SAVOIR EN COLLECTIVITÉ

Pour les épidémies d'Infections Respiratoires Aiguës (IRA) ou de Gastro-Entérites Aiguës (GEA), signalez à partir de : 5 cas d'IRA ou de GEA en 4 jours, sur un onglet spécifique.



#### **Maladie nécessitant une intervention de l'autorité sanitaire et une surveillance continue**

- Infection respiratoire aiguë (IRA) - Déclaration - 1<sup>ère</sup> partie
- Infection respiratoire aiguë (IRA) - Déclaration - 2<sup>ème</sup> partie
- Gastro-entérite aiguë (GEA) - Déclaration - 1<sup>ère</sup> partie
- Gastro-entérite aiguë (GEA) - Déclaration - 2<sup>ème</sup> partie
- Maladies à déclaration obligation (MDO)



**PRENEZ QUELQUES MINUTES**



**SIGNEZ UNE IAS !**

INSTRUCTION N° DGS/VSS1/DGOS/PF2/DGCS/SPA/2019/97 du 17 mai 2019 relative aux signalements des infections associées aux soins en ville, en établissement de santé et en établissement et service médico-social.